

Un ailleurs pour l'Amérique « Notre » patrimoine et l'invention du monument historique au Québec

An Elsewhere for America: «Our» Heritage and the Invention of the Historical Monument in Québec

Lucie K. Morisset

Volume 10, Number 1, 2007

Étranger et territorialité

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1000080ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1000080ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (print)

1923-8231 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Morisset, L. K. (2007). Un ailleurs pour l'Amérique : « Notre » patrimoine et l'invention du monument historique au Québec. *Globe*, 10(1), 73–105.
<https://doi.org/10.7202/1000080ar>

Article abstract

This article explores the foundations, laid down in the 1920s, of the Québécois conception of the historical monument, and more widely, of heritage. Heritage is theoretically made up of treasures dedicated by a society to its people; by examining the historical monument, we discover how and why Québécois heritage was in practice determined by a foreigner who became more and more present in the province in the beginning of the twentieth century — the tourist, or more precisely the American tourist. From then on, to the great reinforcement of economic benefits as obvious as it was necessary, "the American" replaced the Canadian English as the Other and, through the Québécois institution of historical monuments, established in 1922, superimposed his own itinerary on the heritage landscape of Québec. This article examines this production of the heritage landscape, built through the identification of its monuments, their location, and the demarcation of a protected and valued countryside. Indeed, in several years, the Foreigner-Tourist left such an indelible stamp on the picture of heritagization that simply following his trail reveals Québec in a different light. Who knows, for all that, if it hasn't been the same elsewhere?

Ainsi était acclamée, en 1925, l'une des principales initiatives de la toute jeune Commission des monuments historiques, celle d'avoir « fait placer [...] le long de nos grandes routes un certain nombre de poteaux d'ornement avec inscriptions bilingues qui fer[ai]ent connaître aux étrangers les principaux sites historiques de la province de Québec³ ». « Aux étrangers », en effet, et « le long des routes », puisque c'est là, et à destination de ceux-ci, que la Commission nouvellement créée concentrait alors ses efforts. Cette situation, apparemment antinomique par rapport à la digne opération de sélection et de protection du patrimoine officiel attendue des experts accrédités par l'État (comme celle que décrivent la plupart des études sur l'institution patrimoniale en Occident), n'est pas moins révélatrice. En effet, on y lit tout autant la conception du « monument historique » qui s'affirmait au Québec dans les années 1920 que la présence déterminante d'un acteur de la patrimonialisation pourtant assez rarement évoqué aujourd'hui : cet « Étranger » sous sa forme la plus commune, le Touriste.

L'Étranger, sous la désignation de « l'Autre », a été assez régulièrement évoqué dans les études sur la genèse des identités culturelles. Certaines recherches sur le tourisme ont ainsi mis en exergue les effets anthropologiques ou sociologiques du contact de l'hôte et du visiteur⁴. D'autres, avec un regard qui se rapproche du nôtre, ont démontré l'apport de cette relation – souvent illustrée sous le mode de la découverte anthropologique – dans la création d'un paysage (généralement architectural) caractéristique de traditions locales ou régionales et, conséquemment, « dépaysant » ou exotique aux yeux de l'explorateur moderne (le Touriste, à fortiori le Touriste *étranger*). C'est le cas de remarquables travaux sur l'architecture balnéaire⁵ et sur le régionalisme architectural⁶. Semblablement, on a exploré le concept de l'authenticité⁷ et la fabrication de

+ + +

3. *Ibid.*, p.9.

4. Dans une très vaste bibliographie sur ce sujet, voir notamment les ouvrages de Marc Boyer et, dans une perspective expérimentale, le travail de Pierre Maranda avec les Lau de Malaita. Une synthèse bibliographique a aussi été réalisée par Jean MICHAUD, « Anthropologie, tourisme et sociétés locales au fil des textes », *Anthropologie et société*, vol. 25, n° 2, « Tourisme et sociétés locales », 2001, p. 15-33.

5. Dominique ROUILLARD, *Le site balnéaire*, Liège, Mardaga, 1984.

6. Notamment Jean-Claude VIGATO, *Architecture régionaliste, France, 1890-1950*, Paris, IFA/Norma, 1994 ; et Jacques GUBLER, *Nationalisme et internationalisme dans l'architecture moderne de la Suisse*, Lausanne, L'Âge de l'Homme, 1975.

7. Voir Lucie K. MORISSET, « Des régimes d'authenticité. Essai sur la mémoire patrimoniale : les temps héroïques du patrimoine au Québec », Anne GILBERT, Michel BOCK et J. Yvon THÉRIAULT [éd.], *Entre lieux et mémoire. L'inscription de la francophonie canadienne dans la durée*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa (à paraître) ; Graham M. S. DANN, *The Tourist as a Metaphor of the Social World*, London, CABI Publishing, 2002 ; et Dean MACCANNELL, *The Tourist. A New Theory of the Leisure Class*, New York, Schocken Books, 1976.

récits historiques⁸ – que ce soit à l’enseigne du tourisme de masse des années 1930, dans les centres de villégiature popularisés à la fin du XX^e siècle, ou encore à l’aune d’une « première mondialisation⁹ » vécue dès la fin du XIX^e – et observé la matérialisation, sur le territoire « récepteur », du dialogue imaginé ou vécu entre l’ici et l’étranger¹⁰. Nous avons nous-même montré comment on avait, dans le Québec de la fin des années 1930 et de l’après-Deuxième-Guerre, fini par forger un véritable Disneyland sous prétexte d’affirmation d’une identité nationale (en pervertissant, en quelque sorte, les efforts régionalistes antérieurs)¹¹. Or, cette démonstration nous semble aujourd’hui devoir être revisitée pour trois raisons. D’abord, des explorations plus récentes nous laissent croire que l’acte de naissance des opérations de valorisation de l’après-Deuxième-Guerre se situe au début des années 1920, voire autour de la Grande Guerre, là où nous croyions autrefois qu’un hiatus s’était installé. Ensuite, parce que cet acte de naissance, comme tendent à le révéler nos recherches les plus récentes, se trouverait dans le berceau même du « patrimoine », ce chantre de l’identité culturelle, là où nous ne percevions jadis qu’une contamination. Une première exploration de ce que nous appelons la « mémoire patrimoniale des Québécois » nous indique en effet que c’est au cœur du monument historique (ancêtre, comme l’ont révélé André Chastel, Françoise Choay et Françoise Bercé, du patrimoine actuel¹²) que se révèle cette rencontre de l’Étranger qui, par la voie patrimoniale (c’est-

✦ ✦ ✦

8. Notamment Nezar ALSAYYAD [éd.], *Consuming Tradition: Manufacturing Heritage Global Norms and Urban Forms in the Age of Tourism*, London, Routledge, 2000; et David LOWENTHAL, *The Heritage Crusade and the Spoils of History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998. Voir aussi, pour le Québec, les travaux de Henry-Vivian Nelles et de Ronald Rudin.

9. Voir Jean-Yves ANDRIEUX, « Le patrimoine et la mutation des identités à l’âge des mondialisations en Europe », Martin DROUIN [éd.], *Patrimoine et patrimonialisation du Québec et d’ailleurs*, Québec, Multimondes, 2006, p. 231-248; ainsi que l’argumentaire inaugural (inédit) du colloque organisé par Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « De l’usage du patrimoine dans un contexte de mondialisation », Montréal, ACFAS, mai 2004.

10. Lucie K. MORISSET, Jean-François SIMON et Patrick DIEUDONNÉ [éd.], *Réinventer pays et paysages*, Brest, Centre de recherches bretonnes et celtiques, 2003; et Lucie K. MORISSET et Patrick DIEUDONNÉ [éd.], *Patrimoines pour le XXI^e siècle*, Québec, Nota bene, 2006.

11. Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « À la recherche d’identités. Usages et fonctions du passé dans l’architecture au Québec », Luc NOPPEN [éd.], *Architecture, forme urbaine et identité collective*, Sainte-Foy/Sillery, Université Laval (CÉLAT)/Septentrion, 1995, p. 103-133; Lucie K. MORISSET et Luc NOPPEN, « À la recherche d’une architecture pour la nation canadienne-française. Entre le paysage et la patrie. De la Crise à la Seconde Guerre mondiale », *Cahiers d’histoire du Québec au XXI^e siècle*, n° 5, printemps 1996, p. 19-36; Lucie K. MORISSET, « Voyage au pays de l’identité. De la définition d’un paysage touristique à la création de la spécificité culturelle canadienne-française », Normand CAZELAIS, Roger NADEAU et Gérard BEAUDET [éd.], *L’espace touristique*, Québec, Presses de l’Université du Québec, 1999, p. 213-236.

12. André CHASTEL, « La notion de patrimoine », Pierre NORA [éd.], *Les lieux de mémoire*, vol. II, Paris, Gallimard, 1986, p. 405-450; ainsi que André CHASTEL et Jean-Pierre BABELON, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 1995 (réédition d’un texte paru dans *La revue de l’art*, n° 49, 1980); Françoise CHOAY, *L’allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992; Françoise BERCE, *Des monuments historiques au patrimoine du XVIII^e siècle à nos jours ou Les égarements du cœur et de l’esprit*, Paris, Flammarion, 2000.

à-dire à travers l'identification et la valorisation d'un patrimoine sur un territoire donné), a nourri les paramètres d'une identité collective québécoise toujours bien vivante. Enfin, nous souhaitons revenir sur l'identité culturelle élaborée et spatialisée dans le paysage construit par le monument historique, et ce, dès les années 1920, comme « contournée » ou « délimitée » par l'incursion de l'Étranger dans le débat patrimonial. Il nous semble en effet que c'est à une conception plutôt inédite du patrimoine, et non seulement à un reflet déformé ou à une perversion de la matérialisation de cette conception dans un territoire donné – le Québec, en l'occurrence –, que nous avons ici affaire.

Il faut dire que la figure de l'Étranger, pour courante qu'elle soit dans les études sociologiques ou anthropologiques sur l'identité culturelle (ou collective), reste rare dans celles qui se sont penchées, par le biais de l'histoire par exemple, sur le patrimoine et la constitution de celui-ci, la « patrimonialisation ». Certes, on a parfois exploré l'usage du monument historique comme symbole d'une conquête nationale (portant forcément, donc, sur un territoire extranational) alors matérialisée, le plus souvent, par l'appropriation d'artefacts étrangers¹³. C'est pour ainsi débusquer la figure de l'Étranger dans de semblables dimensions matérielles et territoriales du patrimoine que cet article-ci suivra au plus près, dans les procès-verbaux de la Commission des monuments historiques du Québec¹⁴, l'apparition de ce qu'on désignait, dans le Québec de l'entre-deux-guerres, comme des « monuments ayant un intérêt historique ou artistique ». Adoptant une démarche plus près de l'histoire de l'art et de l'architecture que de l'histoire des institutions, nous aspirons ici à établir ce que nous pourrions appeler une « sémiogenèse de l'Étranger dans la patrimonialisation québécoise ». Nous nous appuyerons sur un premier sondage, à la lumière des représentations survenues en aval et en amont de leur consécration, portant sur les monuments historiques des Années folles, porte d'entrée d'une histoire du patrimoine plutôt que de la mémoire.

Si l'Étranger, comme nous le verrons, tantôt revêtit les habits de « l'Anglais » – cristallisé et territorialisé depuis le Haut-Canada jusque dans

+ + +

13. Parmi les travaux récents, voir Nabila OULEBSIR, *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme, 2004.

14. Notons que c'est cette approche qui a permis à Françoise Bercé de dépister, dans le monument historique français du XIX^e siècle, l'influence grandissante du tourisme (*Les premiers travaux de la Commission des monuments historiques, 1837-1848*, Paris, Picard, 1979). Voir aussi Françoise BERCÉ [éd.], *La naissance des monuments historiques. Lettres de Mérimée à Ludovic Vitet (1840-1848)*, Paris, Éditions du CTHS, 1998.

l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui en 1867 créa le Québec actuel –, et tantôt s'illustra dans le modèle de la France¹⁵, il fut surtout campé, comme nous l'évoquions, dans le rôle du Touriste. Ce personnage, il faut le noter, a pour caractéristique générique de définir un territoire en y imposant un parcours et une frontière : celle au-delà de laquelle le bien patrimonial, depuis l'intérieur, devient exporté à l'extérieur (à l'étranger) ou, par la voie inverse, devient un marqueur d'exotisme plutôt que d'identité. C'est sur ce territoire que nous entendons en quelque sorte réconcilier le tourisme et le patrimoine. Bien que l'un et l'autre aient en commun de scénographier, dans le paysage et sur un territoire donné, les dialogues entre l'Ici et l'Ailleurs, entre le Typique et le Commun, ou entre le Nous et l'Étranger, le premier, comme nous l'avons mentionné, n'a que très rarement été inscrit dans l'analyse du second, sinon sous sa figure plus générique et plus noble d'un Autre anthropologique et anonyme. Plus noble, en effet, car il n'est pas impossible que les facteurs économiques – disons franchement pécuniaires – qui sous-tendent l'intervention de quelque Touriste dans la formation de l'identité culturelle aient contribué à écarter du champ introspectif cet acteur au demeurant mal aimé¹⁶.

Dans tous les cas, il reste qu'au Québec, en 1926, 300 000 automobiles ont afflué depuis l'Ontario ou les États-Unis ; cette année-là, comme le faisait valoir le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau lui-même à l'Assemblée législative, « [le] tourisme toujours grandissant nous a laissé [...] au moins 50 millions de dollars soit 10 fois ce que la forêt rapporte au gouvernement¹⁷ ». Nous verrons comment, dans ce contexte, le rôle tenu par l'Étranger finit par fusionner la posture, économique, de consommateur et celle, identitaire, de légataire du patrimoine. Le monument historique, quant à lui, sera bien plus en démonstration qu'en état de « protection » ou de « préservation », conformément au sens que l'on confère aujourd'hui à ce credo du patrimoine. De sorte qu'au Québec, pour paraphraser David Lowenthal, « *the past is a foreign country*¹⁸ » – au sens figuré comme au sens propre.

+ + +

15. Voir Lucie K. MORISSET, « De la séparation à la spoliation. Généalogie d'un idéal migrant (partie I) » ; et « De la séparation à la spoliation. Généalogie d'un idéal migrant (partie II) », *La revue administrative* [Paris], n° 350 et n° 351, avril 2006 et juin 2006, p. 142-152 et p. 148-259.

16. Voir Jean-Didier URBAIN, *Sur la plage. Mœurs et coutumes balnéaires (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Payot, 1996 ; et, du même auteur, *L'idiote du voyage. Histoires de touristes*, Paris, Payot, 2002.

17. *Les débats de l'Assemblée législative*, 16^e législature, 4^e session, du 11 janvier 1927 au 1^{er} avril 1927, séance du mardi 13 janvier 1927.

18. « le passé est un pays étranger [je traduis] ». David LOWENTHAL, *The Past is a Foreign Country*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

S'il faut peut-être créditer ce contexte « économique-identitaire » d'avoir confiné à la tradition la représentation identitaire du Canadien français lui-même – « *the ways of the simple "habitant" farmer can perhaps be observed at closer range on the Isle of Orléans than almost anywhere within easy reach of Quebec*¹⁹ », indiquaient ainsi, dès leurs premières éditions, les guides touristiques publiés par le gouvernement –, c'est d'abord dans la consécration monumentale des principales attractions que se détecte le *foreign country* québécois. L'un des premiers débats sur le patrimoine (avant la lettre) au Québec s'éleva ainsi sur la conservation de la Maison Montgomery (Québec), « que les touristes américains viennent par centaines visiter²⁰ », notait James MacPherson Le Moine dès 1872. Menacée de démolition à la fin du XIX^e siècle (et finalement démolie²¹, remplacée par une plaque commémorative), la maison, mise en valeur par plusieurs peintures, gravures et cartes postales (voir illustration 1), portait pourtant la trace, pour Québec et ses citoyens, d'un souvenir paradoxal : celui du général Richard Montgomery, qui avait mené en 1775 l'assaut des « Américains » contre Québec et dont la dépouille aurait été transportée dans la maison de la rue Saint-Louis, ainsi reconnue comme quelque champ de bataille... aux États-Unis.

DU PATRIMOINE... LE LONG DES ROUTES

Dès sa création en 1922, du fait de la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique adoptée cette année-là, la Commission des monuments historiques se place précisément là où le débat sur la conservation de la Maison Montgomery avait marqué le champ du patrimoine : à la rencontre de l'attraction touristique et du « monument d'intérêt historique et artistique », que la nouvelle loi promettait de préserver (elle en assurerait la *préservation*, selon le préambule). Dans cette perspective, l'organisme hérite partiellement, au Québec, de la mission de la canadienne Historic Landmarks Association, qui jusque-là transmettait au gouvernement fédéral les efforts des sociétés

+ + +

19. « on peut observer de près les habitudes du simple « habitant » sur l'île d'Orléans probablement plus que dans n'importe quel autre endroit facilement accessible de Québec [je traduis] ». PROVINCIAL TOURIST BUREAU, DEPARTMENT OF HIGHWAYS AND MINES, *Quebec. The Good Roads Province*, Québec, Gouvernement du Québec, 1932.

20. James MACPHERSON LE MOINE, *L'album du touriste. Archéologie, histoire, littérature, sport. Québec. Seconde édition*, Québec, Augustin Côté et Cie, 1872, p. 15.

21. Voir Christina CAMERON, *Charles Baillairgé Architect and Engineer*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1989.

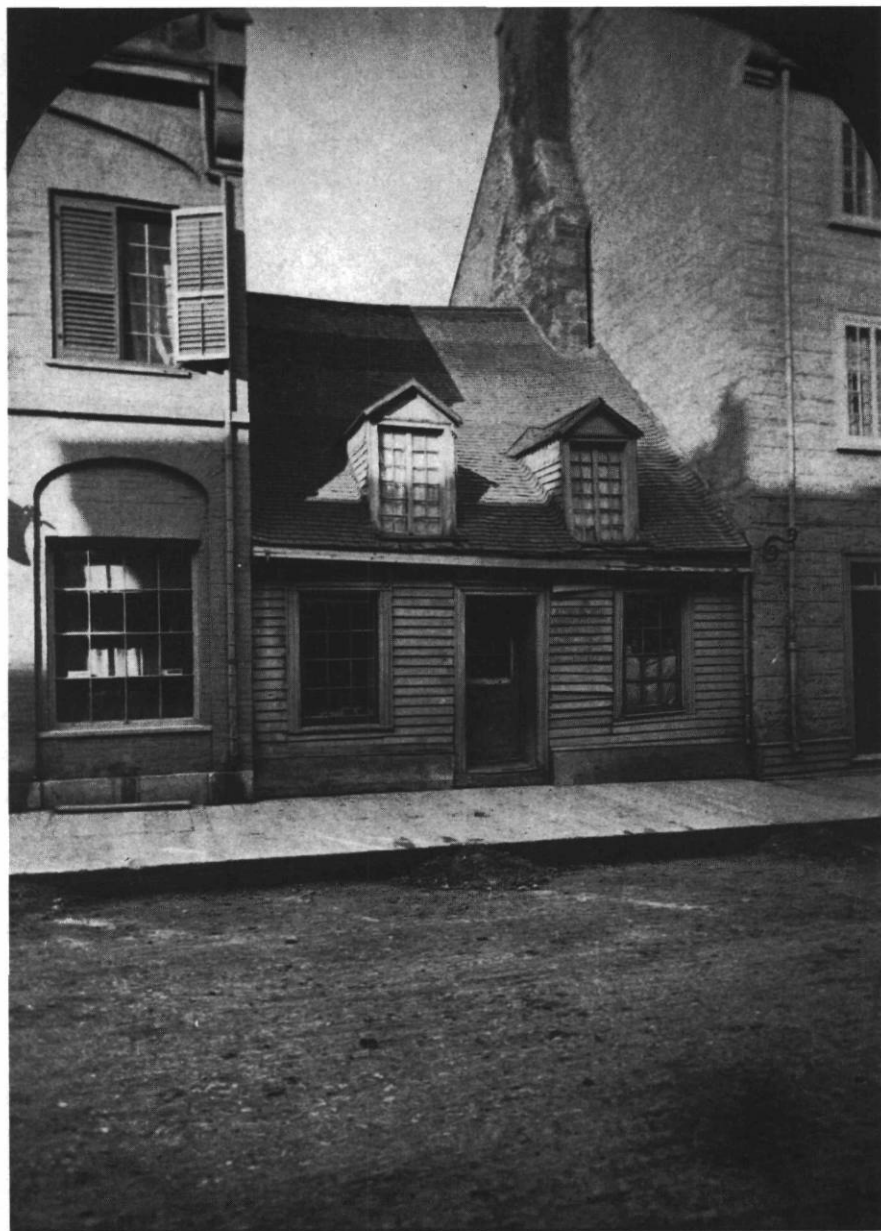


ILLUSTRATION 1

Parmi plusieurs images de la maison, *The place where Montgomery lay, Quebec City, QC, 1872*. De la maison consacrée, photographiée par William Notman, il ne reste plus que le souvenir, conservé par une plaque commémorative, elle-même remplacée au fil du temps (Musée McCord d'histoire canadienne).

d'histoire locales²². L'historien William Dough Lighthall, un de ses membres, fera d'ailleurs partie de la Commission des monuments historiques, tout comme Édouard-Zotique Massicotte, Victor Morin (alors président de la Société historique de Montréal), Adélar Turgeon (président du Conseil législatif et président de la Commission), Charles-Joseph Simard (sous-secrétaire de la province) et Pierre-Georges Roy (archiviste de la province, secrétaire et véritable cheville ouvrière de la Commission, dont il tiendra les rênes – et les minutes – pendant plus de 15 ans) ; ils se réunissent pour la première fois le 13 juin 1922, au château de Ramezay, où se tiendront pratiquement toutes leurs rencontres. « La Commission décide alors », peut-on lire dans les premières pages du cahier moleskine où Pierre-Georges Roy consigne les procès-verbaux,

que le dévoilement des statues de La Vérandrye [*sic*] et de Boucher, placées dans la façade du Palais législatif à Québec, aura lieu à la fin de septembre prochain. On invitera les élèves des séminaires et collèges, de même que les enfants des écoles de la ville à cette démonstration, afin de leur donner une leçon pratique de patriotisme²³.

Les préoccupations de la jeune Commission, bien entendu, sont aussi empreintes de la notion de commémoration inhérente à celle de « monument » – c'est-à-dire, comme on le comprend à l'époque,

toute œuvre d'épigraphie [...] inscriptions, peintures, mosaïques, vitraux, bas-reliefs, statues ou constructions, [qui] reçoivent ce caractère de monument commémoratif de l'intention qui a dicté leur conception et de la réalisation de cette conception²⁴.

Aussi n'est-il guère étonnant que les toutes nouvelles statues de La Vérandrye et de Boucher, inaugurées à l'automne 1922, se retrouvent, à peine conçues, recensées dans le premier ouvrage que publie en 1923 la Commission, *Monuments commémoratifs de la province de Québec* (ill. 2). En plus de poursuivre le programme iconographique de la façade du parlement²⁵, tâche

+ + +

22. Sur ce sujet, voir notamment James Christopher TAYLOR, *Negotiating the Past. The Making of Canada's National Historic Parks and Sites*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990, p. 22.

23. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), Centre d'archives de Québec (03Q), fonds Commission des biens culturels (E52), procès-verbaux de la Commission des monuments historiques (CMH), 13 juin 1922.

24. Hartwig Derenbourg BERTHELOT, F.-Camille DREYFUS et coll. [éd.], *La grande encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts par une société de savants et de gens de lettres*, vol. 24, Paris, Société anonyme de La grande encyclopédie, 1885-1902, p. 284.

25. Sur ce sujet, voir Luc NOPPEN, *L'Hôtel du Parlement, témoin de notre histoire*, Québec, Les publications du Québec, 1996.



LA STATUE DE LA VÉRENDRYE
FAÇADE DU PALAIS LÉGISLATIF, À QUÉBEC

ILLUSTRATION 2

Ceuvre de Jean Bailleul, le monument à Pierre Gaultier de la Vérendrye dévoilé par la Commission des monuments historiques lors de son installation dans la façade du parlement, en 1922, est représenté ici tel qu'il fut publié dans *Les monuments commémoratifs*, paru en 1923, c'est-à-dire par le biais d'une photographie du modèle en plâtre.

assez normale, comme nous venons de le voir, pour une « commission des monuments », les commissaires ont en effet décidé, lors de la première assemblée, de se charger du

relevé de nos monuments commémoratifs. Ce relevé sera la matière du premier rapport que la Commission présentera au secrétaire de la province. On comprendra parmi les monuments commémoratifs les statues, colonnes, etc., etc., érigés [*sic*] en plein air²⁶.

Cette définition se distingue de l'acception contemporaine du terme « monument », d'ailleurs citée en exergue des *Monuments commémoratifs*, à laquelle fait vaguement écho l'idée de monuments « payés par souscription publique²⁷ » évoquée par Pierre-Georges Roy, mais assortie par surcroît d'une localisation. De quoi, par rapport à « l'air du temps » cristallisé dans la définition encyclopédique, cette restriction imposée par la Commission est-elle le signe ? Peut-être d'un souhait d'efficacité, la recension de toutes « inscriptions, peintures, mosaïques, vitraux, bas-reliefs, statues ou constructions, quelle que soit leur importance », s'avérant évidemment impossible dans le court délai envisagé pour la production de ce premier rapport. Plus probablement, compte tenu du caractère consciencieux des longues discussions des commissaires et de la suite de leurs travaux, est-elle l'indice d'une territorialisation caractéristique : celle de monuments définis par leur accessibilité aux passants, comme on le verra, et plus précisément à « l'étranger », qui apparaît dans les pages suivantes du cahier moleskine de Pierre-Georges Roy.

La didactique du monument mise en évidence dans l'énoncé de la première décision de la Commission, celle concernant le dévoilement des nouvelles statues de la façade du parlement, est en effet aussi celle de l'attrait touristique ou, comme on le dit encore parfois à l'époque, de la « curiosité ». Dès leur deuxième assemblée, les commissaires étudient « l'idée de placer des plaques commémoratives sur les sites historiques qui se rencontrent le long de nos routes de campagne si fréquentées aujourd'hui par les automobiles²⁸ ». Les statistiques que nous avons vu l'Assemblée législative invoquer au chapitre des revenus de la province, comme la suite des travaux de la Commission, nous indiquent qui en sont les conducteurs :

+ + +

26. BAnQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 13 juin 1922 (les mots sont ainsi soulignés dans le manuscrit).

27. Pierre-Georges ROY, *Les monuments commémoratifs de la province de Québec*, Québec, CMH, 1923, p. i.

28. BAnQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 6 octobre 1922.

Après discussion [lors de la troisième assemblée], on décide de suggérer au gouvernement de la Province de signaler par des plaques commémoratives les sites historiques de nos campagnes qui méritent d'être connus par les touristes²⁹.

Quatre mois auparavant, la Commission se souciait d'ailleurs déjà du «cachet» de la ville – celle de Québec, en l'occurrence – «qui fait son charme et y attire les étrangers³⁰».

C'est à ces plaques (ou « poteaux indicateurs », ou encore « poteaux historiques » comme on les nommera aussi), appelées à être « placées près du chemin, afin d'être facilement lues par les piétons ou ceux qui passent en autos [*sic*]³¹ » que les commissaires consacreront dès lors une part importante de leurs efforts. Commandé à l'École des Beaux-Arts, alors nouvellement créée, le « modèle de plaque qui sera adopté pour tous les sites à signaler³² » est soumis à l'approbation des commissaires en avril 1923. Œuvre du directeur de l'École, Jean Bailleul³³, qui a précédemment signé la statue de Pierre Gaultier de La Vérendrye (placée devant la façade du parlement) recensée parmi les *Monuments commémoratifs*, le « dessin du piédestal pour plaque commémorative », comme le décrit Pierre-Georges Roy, « représente un érable avec à travers ses branches une plaque très délicate entourée de feuilles d'érable³⁴ ». Érable enraciné, ajouterons-nous, dans ce qui paraît être un boulet de canon – figure caractéristique, dans tous les cas qu'il nous a été donné de recenser en Occident, d'une symbolique touristique-patrimoniale de la résistance à quelque invasion étrangère (ill. 3, 4). Ce sont ces poteaux indicateurs qui apparaissent au premier plan du *Deuxième rapport de la Commission des monuments historiques de la province de Québec*³⁵, publié à la fin de l'année. L'ouvrage témoigne en effet, avec une fierté sans équivoque, des cinquante « inscriptions historiques placées le long des routes de la province de Québec en 1924-1925³⁶ » (pendant l'été de 1925, en fait), dont on publie *in extenso* les textes: tous sont, cela vaut d'être souligné, bilingues.

+ + +

29. BAnQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 14 février 1923 (les mots sont ainsi soulignés dans le manuscrit).

30. BAnQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 6 octobre 1922.

31. *Ibid.*

32. BAnQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 14 février 1923 (les mots sont ainsi soulignés dans le manuscrit).

33. Si ce n'est des informations consignées dans la brève notice du *Dictionnaire des artistes de langue française en Amérique du Nord* (David KAREL, « Jan Bailleul », Québec, Presses de l'Université Laval, 1992, p. 35-36), on connaît assez peu l'œuvre de Jean (ou Jan) Bailleul. Karel note que l'artiste d'origine lilloise « réalisa de nombreuses sculptures » pendant les années qu'il passa au Canada – ainsi que, dans un registre plus apparenté à celui des plaques commémoratives, des médailles en cuivre, en argent ou en bronze, conservées au Musée national des beaux-arts du Québec.

34. BAnQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 14 avril 1923.

35. COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, *op. cit.*

36. *Ibid.*

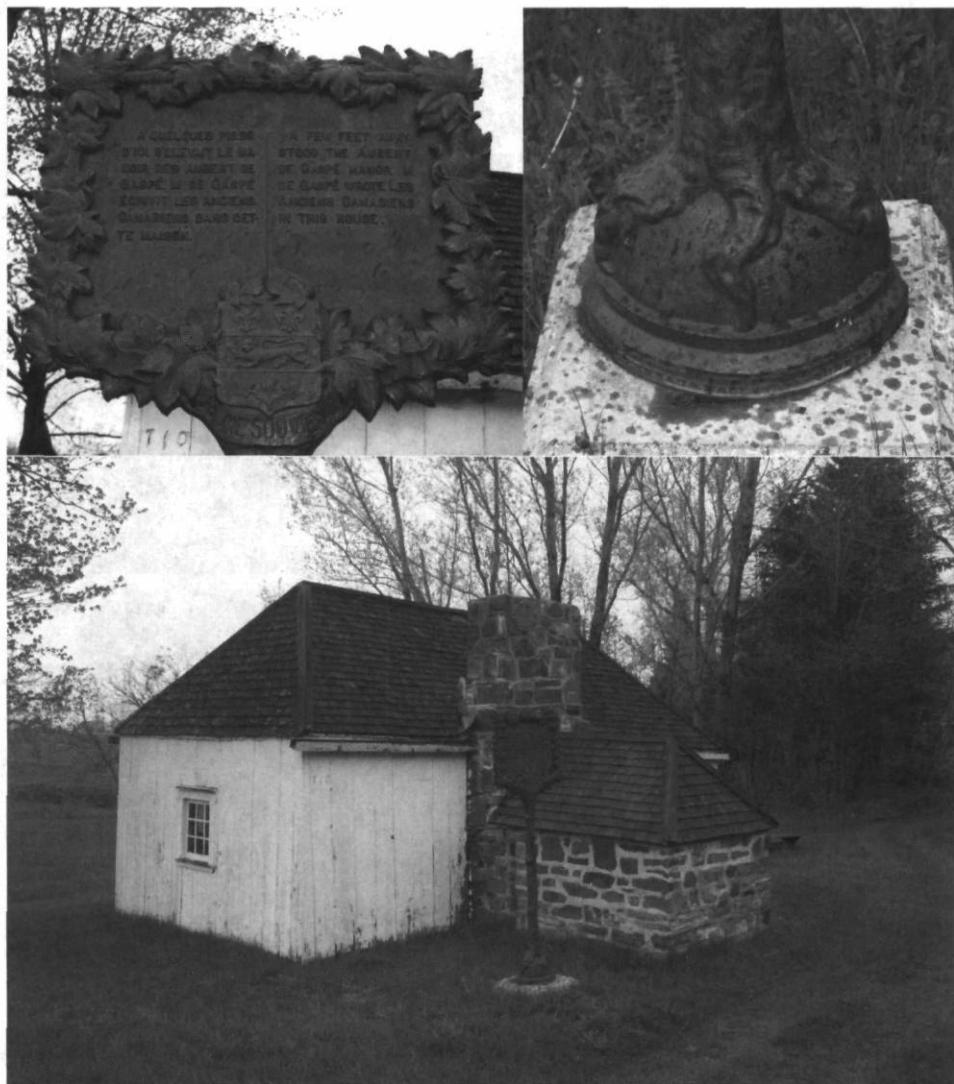


ILLUSTRATION 4

Détails et vue d'ensemble, dans son environnement « naturel » le long de la route à Saint-Jean-Port-Joli, du poteau indicateur à la mémoire de Philippe-Aubert de Gaspé, dont la référence approximative témoigne surtout de la prééminence de l'emplacement sur la route dans le choix du site historique indiqué: « À quelques pieds d'ici s'élevait le manoir des Aubert de Gaspé. M. de Gaspé écrit *Les Anciens Canadiens* dans cette maison. / *A few feet away stood the Aubert de Gaspé manor. M. de Gaspé wrote Les Anciens Canadiens in this house.* » (photos: Luc Noppen).

Les mêmes inscriptions seront publiées à nouveau et sous cette forme en 1926 et en 1927, au recto de la *Carte routière et touristique de la province de Québec*³⁷ et dans le guide *Québec: The French-Canadian Province*³⁸. Le Bureau du tourisme, que le gouvernement québécois vient de créer au sein du ministère de la Voirie, fera imprimer 15 000 copies du guide et 13 700 de la carte; 6 370 exemplaires du guide seront distribués directement aux États-Unis.

Ce sont ces mêmes cinquante poteaux indicateurs avec inscriptions historiques, voués à faire « connaître aux étrangers les principaux sites historiques de la province de Québec³⁹ », qui, dès le mois de mai 1925, méritent les louanges de *La Presse* dans un article que nous citons plus haut.

Il n'est pas de moyen plus sûr ni plus rapide de développer l'esprit patriotique du peuple canadien que de lui remettre sans cesse sous les yeux les hauts faits des ancêtres. [...] Nous agissons trop les uns sans les autres, *de province à province*, de groupe à groupe. Où trouverons-nous l'idée qui nous poussera à *l'union plus étroite, plus vivante entre les divers éléments de notre population*? Nulle part mieux que dans nos annales⁴⁰.

Surtout, l'initiative de la Commission des monuments historiques inspire alors ce souhait que « nos visiteurs des provinces voisines et des États-Unis apprendront eux aussi des noms et des faits qui *les engageront à nous estimer plus qu'auparavant*, peut-être⁴¹ ».

LE COMPLEXE DE L'ÉTRANGER: CHEZ SOI COMME AILLEURS

Si le sens précis de « l'union » qu'inspire au chroniqueur le geste commémoratif de la Commission reste à être élaboré, celle-ci définit cependant très clairement, comme le souhait ensuite exprimé, un ici territorialisé, spatialisé, puisque borné par des frontières que franchissent ces « étrangers ». Ces derniers, dès lors, se distinguent des « visiteurs des provinces voisines », avec lesquels on escompte une « union »; si l'on n'est pas tout à fait

+ + +

37. BUREAU DU TOURISME, MINISTÈRE DE LA VOIRIE, *Carte routière et touristique de la province de Québec/Highway and Tourist Map of the Province of Quebec*, Québec, ministère de la Voirie, 1927, carte couleur recto-verso 57 cm x 107 cm/pliée 29 cm x 11 cm.

38. BUREAU DU TOURISME, MINISTÈRE DE LA VOIRIE, *Québec: the French-Canadian Province. A Harmony of Beauty, History and Progress*, Québec, ministère de la Voirie, 1926.

39. *La Presse*, *op. cit.*, p. 9.

40. *Ibid.* [nous soulignons].

41. *Ibid.* [nous soulignons].

certain du côté de la frontière touristique-identitaire où se trouvent les Canadiens anglais, les « vrais » étrangers, eux, proviennent indiscutablement du sud – à tout le moins selon les représentations. Et de plus en plus, d'ailleurs: en 1929, on chiffrera ainsi le tourisme par « 500 000 automobiles étrangères américaines [qui] sont entrées dans cette province l'année dernière » et on évalue à « 75 000 000 dollars la somme que [ces] visiteurs ont dépensée chez nous⁴² ».

Dans ce contexte, le souhait de *La Presse* à l'effet que les visiteurs nous estiment plus qu'auparavant étonne. Les acteurs de la mise en tourisme des monuments historiques dans le Québec des années 1920 souffraient-ils d'un complexe d'infériorité? Nous croyons qu'il s'agissait plus précisément d'un « complexe de l'Étranger », que rappellerait en quelque sorte le boulet de canon des plaques Bailleul et que, surtout, les échanges entre la conservation patrimoniale et la mise en tourisme ont contribué à amplifier, en permutant spectateur et légataire du patrimoine. De la sorte, le Québec des monuments historiques, pour un temps, deviendra un « ailleurs » sans doute aussi exotique pour ses ressortissants que pour les Étatsuniens, auxquels il révélera non pas ses monuments, mais un univers traditionnel extirpé du passé préindustriel.

Il faut dire qu'au regard d'un Étranger générique, quel qu'il soit, l'univers québécois du monument historique, au lendemain de la Première Guerre mondiale, entretient depuis longtemps une relation ambiguë avec le « lieu de mémoire ». Cent ans auparavant, déjà, alors que partout l'idée de nation faisait le plein de héros de guerre et de hauts faits militaires à grands renforts de commémorations, il semble en effet que les visiteurs aient été étonnés par la modestie des déclamations monumentales à Québec. En 1872, James MacPherson Le Moine relatait ainsi:

Ce ne fut que longtemps après [les événements des plaines d'Abraham] que l'on songea à en perpétuer la mémoire par des monuments. Le professeur Silliman, lorsqu'il visita Québec, en 1819, fut étonné de ne trouver d'autres souvenirs de Wolfe que la curieuse statue en bois peint qui se voit dans une niche au coin de la rue du Palais. « Quand j'exprimai, dit-il, ma surprise à un officier de l'armée anglaise, il me fit observer (ce qui aurait dû me frapper moi-même si j'y eusse réfléchi quelques instants) qu'il fallait tenir compte des sentiments de la

+ + +

42. *Les débats de l'Assemblée législative, 17^e législature, 2^e session, du 8 janvier 1929 au 4 avril 1929, séance du 16 janvier 1929.*

population française, et que l'érection d'un monument à la gloire du général Wolfe pourrait l'offenser.» Quelques années plus tard, Lord Dalhousie, par une heureuse et noble inspiration, sut honorer à la fois la mémoire de Wolfe et celle de Montcalm⁴³.

En effet, quelques années plus tard (en 1827), on avait élevé un monument à Wolfe et Montcalm près du château Saint-Louis, dans le jardin alors réservé à l'usage exclusif du gouverneur⁴⁴. En 1832, on avait aussi, sur le site du champ de bataille, érigé en l'honneur de Wolfe seul une colonne tronquée – symbole de la mort de l'homme, et non de sa victoire (ill. 5) – pour la remplacer en 1849 – après qu'elle eût été, disait-on, « mutilée par les visiteurs⁴⁵ » – par une colonne dorique qu'une grille en fer devait désormais protéger. C'est ce nouveau monument qu'on reconstruisit en 1913, au lendemain des célébrations du troisième centenaire de la ville, puis qu'on dut à nouveau réédifier en 1963, la colonne ayant été « renversé[e] par des vandales⁴⁶ » ou, selon la chronique, par des « nationalistes québécois⁴⁷ ». Si le « bi-monument » Wolfe et Montcalm du jardin des Gouverneurs semble quant à lui avoir connu des jours plus heureux, il n'en avait pas moins été, en 1895, récupéré par le *Globe* de Toronto en plein débat entre « impérialistes » et « révisionnistes » : « *On the heights of Abraham the Monument to Wolfe and Montcalm stands, a lesson in reconciliation to all the world. Is it a vain hope that Lundy's Lane may be read the same lesson to generations that follows⁴⁸ ?* »

À une époque où la valorisation touristique des Braves et des batailles de la Première Guerre donne une nouvelle vie au « patrimoine de la nation », le Québec entretient quelques réserves – par rapport à son histoire⁴⁹, comme on le sait, mais probablement encore plus par rapport au mémorial destiné à matérialiser celle-ci. La Commission des monuments historiques, qui, sous la plume de Pierre-Georges Roy, relate quelques-unes

+ + +

43. James MACPHERSON LE MOINE, *op. cit.*, p. 140.

44. Voir Luc NOPPEN et coll., *Québec. Trois siècles d'architecture*, Québec, Libre Expression, 1979, p. 275 et 407.

45. Louis BEAUDET, *Québec, ses monuments anciens et modernes*, Québec, Société historique de Québec, 1973 [1890].

46. J. HARDY, « Le monument Wolfe a été renversé par des vandales », *Le Soleil*, 29 mars 1963, p. 1, 10, 16 et 33.

47. Luc NOPPEN et coll., *op. cit.*, p. 416.

48. « Du haut des plaines d'Abraham s'élève le monument à Wolfe et Montcalm, une leçon de réconciliation au vu du monde entier. Serait-ce un vain espoir que les générations à venir puissent voir dans Lundy's Lane le même enseignement? [je traduis] ». *Globe*, 29 juillet 1895. Cette parution et sa contextualisation nous sont rapportées par James Christopher TAYLOR, *op. cit.*, p. 6.

49. La liste des historiens et des travaux qui ont abordé la question du rapport des Québécois à la mémoire historique s'est considérablement allongée ces dernières années et déborde du cadre de notre analyse. Citons au moins Jocelyn LÉTOURNEAU, « Se souvenir d'où l'on s'en va. L'Histoire et la mémoire comme reconnaissance et distance », *French Historical Studies*, vol. 23, n° 2, printemps 2000, p. 277-300; et, du même auteur, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 2000.



ILLUSTRATION 5

D'après une aquarelle de Philip John Bainbrigg, Millicent Mary Chaplin a représenté le monument Wolfe en mettant en exergue l'inscription « *Here died WOLFE victorious* », qui, en marge de la signification symbolique de la colonne tronquée, devait rappeler la victoire du général sur le champ de bataille (Bibliothèque et Archives nationales Canada, C-000839).

des péripéties de la commémoration de Wolfe⁵⁰, avance donc plutôt prudemment sur ce terrain apparemment miné. Ainsi, lorsqu'elle est appelée à se prononcer sur le monument à la bataille de Châteauguay, son secrétaire rapporte :

Lue une lettre de M. Brunet, transmise par M. Marchand, au sujet de l'inscription du monument élevé sur le champ de bataille de Châteauguay. M. Brunet remarque que ce monument ne porte pas le nom du colonel de Salaberry. La Commission des Monuments Historiques ne peut s'occuper du monument de Châteauguay qui a été élevé par le gouvernement du Canada et qui est sa propriété⁵¹.

Tandis que son homologue fédérale, la Historic Sites and Monuments Board of Canada, dont les membres se sont réunis pour la première fois le 28 octobre 1919⁵², commémore avec enthousiasme fort après fort, champ de bataille après champ de bataille, et tandis qu'à Williamsburg, aux États-Unis, on entreprend de reconstruire « *the only city celebrated in connection with pre-Revolutionary and Revolutionary events that [is] capable of restoration*⁵³ », la québécoise Commission des monuments historiques se lance, en quelque sorte, à la recherche d'un patrimoine « alternatif » : ce sont les poteaux indicateurs. Dans les cinquante inscriptions historiques dont on attend qu'elles ravivent l'estime (des Autres envers le « Nous » explicitement mentionné), toute évocation d'un fait d'armes semble avoir été à tout le moins édulcorée. Si, comme c'était le cas pour le général Montgomery, la logique prééminente du choix du commémoré relève plutôt des attentes de l'Étranger-visiteur que de l'historiographie locale, les poteaux indicateurs du Québec révèlent une certaine préférence pour les faits civils, de nature consensuelle, ou assez lointains pour n'éveiller aucune susceptibilité⁵⁴.

Comment alors, dans ce corpus, peut-on comprendre des inscriptions comme celle, banale, dévolue à un « chemin qui conduit d'ici à Montréal [et qui] fut tracé par les soldats de Montcalm » ? Tout simplement

* * *

50. Pierre-Georges ROY, *op. cit.*

51. BANQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 14 janvier 1925.

52. Archives de la COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA, *Minutes. Historic Sites and Monuments Board of Canada*, 28 octobre 1919.

53. « la seule ville célébrée en relation avec les événements de la pré-Révolution et de la Révolution qui puisse être restaurée [je traduis] », comme l'écrira, en 1930, W. A. R. GOODWIN en hommage à Rockefeller dans un texte inédit publié à l'occasion du 75^e anniversaire de « Colonial Williamsburg » (« The far-visioned generosity of Mr. Rockefeller », *Colonial Williamsburg. The Journal of the Colonial Williamsburg Foundation*, hiver 2000-2001).

54. De la Conquête on rapporte ainsi, dans un langage sibyllin : « En juin 1759, Monckton [sic] s'empara de l'église de Beaumont et y afficha le placard conservé par l'histoire. / In June, 1759, Monckton used this parish church for affixing the notice which history records. »

en les plaçant sur la carte, comme toutes les autres inscriptions dispersées sur les itinéraires automobiles pendant l'été de 1925. Dans la vaste entreprise de la Commission des monuments historiques, l'événement ou le personnage sont commandés par le parcours physique des visiteurs au Québec, et non l'inverse. En fait, la plaque commémorant le centenaire de la naissance d'Antoine Gérin-Lajoie (ill. 6), devant la maison de l'écrivain, est l'une des seules dont l'emplacement corresponde directement à l'objet commémoré – si ce n'est quelques églises, dont on pressent qu'elles formeront bientôt une part importante du corpus patrimonial québécois⁵⁵. *A priori* livré et soumis à l'«estime» de l'Étranger, le patrimoine du Québec des années 1920 se situe le long des routes (et à hauteur d'automobiliste), pas ailleurs (ill. 7).

Compte tenu de l'importance affirmée des routes dans les débats de l'Assemblée législative de l'époque – précisément, comme nous l'avons vu, pour des raisons d'attractivité touristique –, ce processus de sélection patrimoniale, si on peut l'appeler ainsi, n'est pas qu'une fuite en avant d'une Commission des monuments historiques soucieuse d'éviter d'inutiles controverses. Signe des temps, après avoir publié *Québec: The French-Canadian Province*, le Bureau du tourisme parle du *Good Roads Movement*; en 1932, au plus fort de la Crise, le guide *The Good Roads Province* vantera les 14 000 milles (22 400 km) de routes «*paved and gravelled*⁵⁶» grâce à un investissement de 120 millions de dollars. Dans ce contexte, l'intervention de la Commission et le statut du monument historique sont considérablement plus «touristiques» que «protectifs», avec, à la clé, le risque de voir tous les vestiges anciens remplacés par les magnifiques poteaux indicateurs de Bailleul – le long des routes à tout le moins. Comme on avait pu le découvrir au lendemain de la démolition de la Maison Montgomery et de son remplacement par une plaque commémorative, il s'agissait là d'un compromis fort efficace entre l'évocation historique, susceptible d'attirer le Touriste dans la province, et le désir de modernité, bien justifiable, de ses habitants. De cette façon, annonce fièrement la Commission en 1925, «tous nos sites historiques seront marqués par des inscriptions bilingues et les étrangers qui visiteront nos campagnes pourront ainsi connaître notre histoire sans grands efforts d'imagination⁵⁷».

+ + +

55. Par exemple à Saint-Joseph (Lauzon) et à Sainte-Famille (île d'Orléans). Voir à ce sujet Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec, un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 129-186.

56. «pavées et recouvertes de gravier [je traduis]». Provincial Tourist Bureau, *op. cit.*, p. 2.

57. COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, *op. cit.*, p. 16.



ILLUSTRATION 6

Planté devant la maison d'Antoine Gérin-Lajoie, ce poteau indicateur était installé le long de la route (du chemin du Roy, en l'occurrence). Il reste aujourd'hui seul devant un terrain vague, la maison ayant disparu et la route principale (l'autoroute 20) passant ailleurs (photo: Lucie K. Morisset).

LE SOUVENIR PLUTÔT QUE LA MÉMOIRE

Cette prééminence de la commémoration sur le monument va de pair, il faut le dire, avec l'inaptitude des membres de la Commission, notaires et historiens, à considérer l'intérêt artistique du monument au-delà du fait historique qu'on pouvait lui associer. Il faut dire aussi, au chapitre de la protection, que le « classement » ou la « classification » qu'évoque la loi de 1922 dénote l'inventaire plutôt que la forme juridique de protection officielle du bien, de l'objet ou de l'édifice « classé » que le Québec connaîtra plus tard. Cet acte de classer – le mot apparaît souligné, tel un vocable étranger, dans un procès-verbal de la Commission en 1929 – ne concerne au

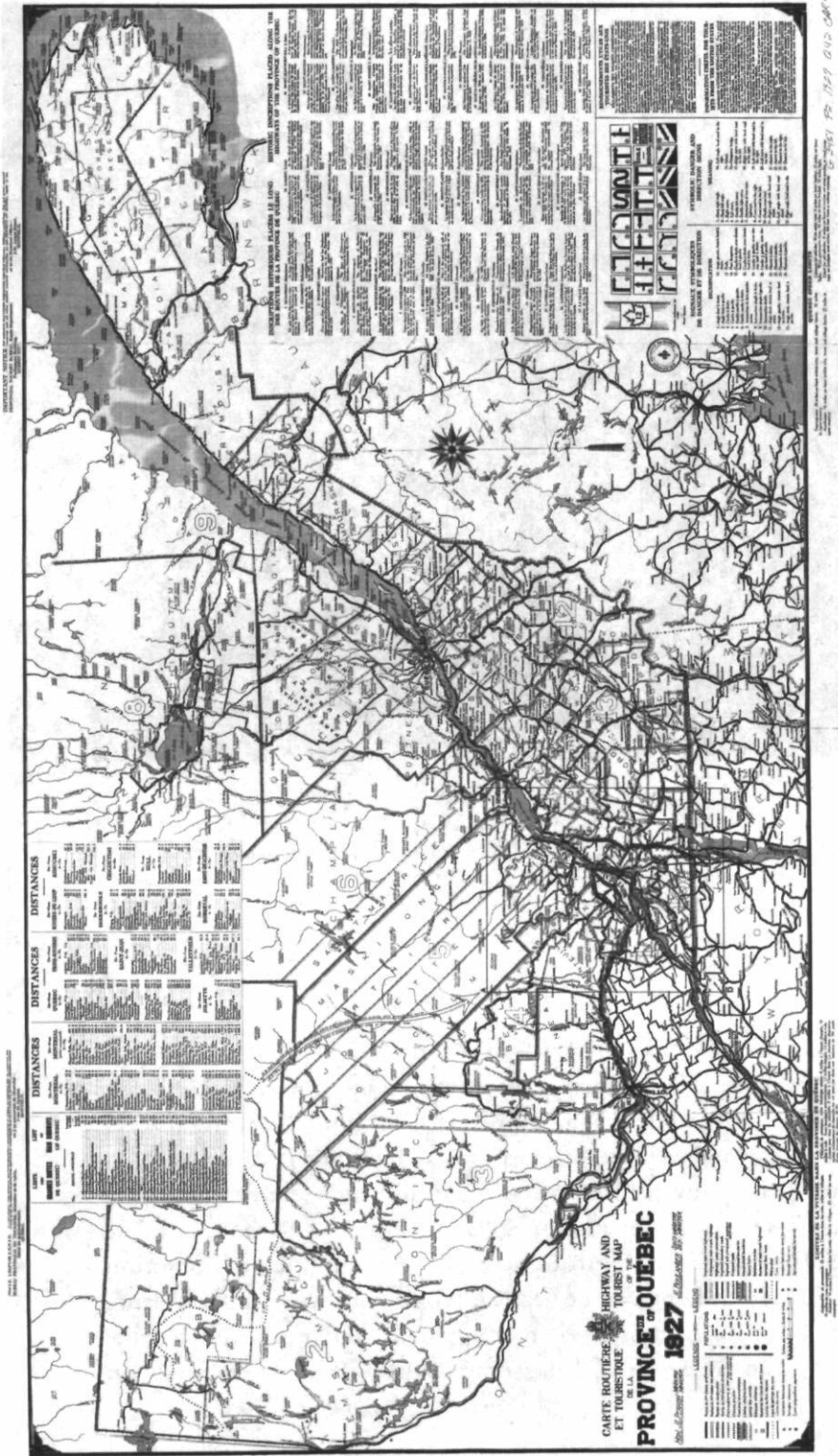


ILLUSTRATION 7

L'itinéraire du touriste en 1927, le long des routes balisées d'inscriptions historiques, transcrites au long au centre de la carte (Carte routière et touristique de la province de Québec/Highway and Tourist Map of the Province of Quebec, Québec, ministère de la Voirie, 1927).

demeurant que des reliques (dites « vieilles reliques⁵⁸ »), que la Commission des monuments historiques distingue clairement des monuments⁵⁹, statut conféré par exemple aux poteaux indicateurs qu'elle continue de semer et dont la didactique l'emporte évidemment sur le langage aléatoire des vestiges du passé (comme la « vieille » Maison Montgomery), plus ou moins abscons et dans un état plus ou moins bon, qui laissent les membres de la Commission perplexes.

Dans ce contexte précis, le monument non seulement remplace parfois la relique, mais devient carrément un dispositif de protection lui-même, du fait de la caution de l'Étranger qu'il contient, en quelque sorte. Ainsi, lors de sa treizième assemblée, la Commission des monuments historiques note « qu'un poteau avec une inscription devrait être placé au pied de la côte de Wolfe's Cove avant que ce site ne soit trop changé par les transformations qu'on y opère dans le moment⁶⁰ ». En revanche, informée « au sujet de la préservation du moulin à vent Fleming à Lachine⁶¹ », la Commission préfère contourner la question, tout comme elle éludera peu après celle de la protection de l'église Saint-Jean-Baptiste des Écureuils (Donnacona) malgré son importance dans les guides touristiques, en décrétant « qu'il est plus sage de ne faire aucune suggestion⁶² ». De même, lorsque le curé et « plusieurs citoyens de Sainte-Anne-de-la-Pérade » lui ont proposé que le « gouvernement de la Province [acquière] le vieux manoir de la Pérade habité par Madeleine de Verchères afin de le restaurer et d'assurer sa conservation », la Commission a « décid[é] qu'elle ne [pouvait] recommander une acquisition aussi considérable à cause des fortes dépenses qu'elle entraînerait pour réparations, entretien, etc., etc.⁶³ ». Bref, « perpétuer le souvenir » des monuments, comme l'indique *La grande encyclopédie*, équivaut

+ + +

58. Utilisée à l'époque par pratiquement tous les acteurs du patrimoine au Québec (de Gustave Baudouin à Victor Morin en passant par Pierre-Georges Roy et Athanase David), l'expression semble spécifique au discours québécois, à tout le moins dans le monde francophone, où nous n'avons pas trouvé, pour l'époque, d'équivalent. Sur l'utilisation contemporaine de la « relique », ainsi que sur le « classement » et la « classification », voir Lucie K. MORISSET, « Des régimes d'authenticité. Essai sur la mémoire patrimoniale : les temps héroïques du patrimoine au Québec », *op. cit.*

59. En fait, la Commission semble exercer la même distinction que celle indiquée quelques années plus tôt par Alois Riegl, en Autriche, entre un type « nouveau » de monuments, les « monuments artistiques et historiques selon la dénomination officielle », et les monuments « intentionnels », c'est-à-dire « au sens le plus ancien et véritablement originel du terme, [...] une œuvre créée de la main de l'homme et édifiée dans le but précis de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures le souvenir de telle action ou de telle destinée » (Alois RIEGL, *Der moderne Denkmalkultus*, Vienne, W. Braumüller, 1903; réédition sous la direction de Françoise CHOAY : Alois RIEGL, *Le culte moderne des monuments, son essence, sa genèse*, Paris, Seuil, 1984, p. 35).

60. BANQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 1^{er} décembre 1925.

61. *Ibid.*

62. BANQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 12 octobre 1926.

63. BANQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 14 février 1923.

dans le langage de la Commission non pas à protéger, comme l'entendra plus tard l'institution patrimoniale, mais à signaler aux touristes.

L'ÉTRANGE CONTRÉE

Ainsi la Commission opta-t-elle, à travers le monument « intentionnel », pour un projet de valorisation et de mise en tourisme qui lui assujettissait la mission de protection et de conservation du patrimoine – et non l'inverse, comme on a plutôt procédé depuis. La récurrence du mot « souvenir » – entendu tantôt plus généralement comme « rappelant mémoire », tantôt plus précisément comme un bibelot ou une image devant, spécialement pour le visiteur, assumer cette fonction – dans les écrits de la Commission est éloquent à cet égard : c'est sans doute d'ailleurs parce qu'elle est perçue et projetée comme « une vaste maison du souvenir à l'honneur de ses anciens occupants⁶⁴ » que la Maison des Jésuites (Sillery, Québec) pousse la Commission à s'adjoindre officiellement un architecte pour la première fois en 1925, afin que le « vieux monument [soit] en état de recevoir les visiteurs⁶⁵ ». Avec les poteaux indicateurs et leurs cinquante inscriptions historiques, cette Maison des Jésuites, cédée au gouvernement à l'automne 1924 pour être « transformé[e] en un musée historique qui sera certainement très intéressant pour les Canadiens de toute origine et même pour les étrangers⁶⁶ », occupe d'ailleurs une part considérable du *Deuxième rapport* de la Commission : à la fin de 1925, ainsi, on peut annoncer que « [pendant] la saison du tourisme, cette antique maison si bien conservée est ouverte à tous. Les étrangers sont heureux de visiter la plus vieille habitation de toute l'Amérique du Nord⁶⁷ ». Si elle a aussi accaparé une portion importante des ressources de la Commission, c'est à ce titre d'attraction touristique bien plus que comme simple mémorial, tout comme c'était le cas des poteaux indicateurs et, plus encore, des luxueuses publications de la Commission. Après *Les vieilles églises de la province de Québec*⁶⁸, dont le succès justifie en 1926 un tirage supplémentaire de 1 000 exemplaires, paraîtra effectivement en 1927 un inventaire du même ordre intitulé *Vieux manoirs, vieilles maisons*⁶⁹ qui, comme l'album précédent, nécessitera à lui seul autour de la

+ + +

64. COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES, *op. cit.*, p. 10.

65. BAnQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 21 avril 1925.

66. BAnQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 14 octobre 1924.

67. COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES, *op. cit.*, p. 6.

68. COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES, *Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800*, Québec, CMH, 1925.

69. COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES, *Vieux manoirs, vieilles maisons* Québec, CMH, 1927.

moitié du budget annuel. L'un et l'autre, évidemment, sont traduits en anglais...

De ce choix en faveur d'une valorisation touristique-historique, indissociable du caractère déterminant de l'Étranger (qui « nous » estime ou non, qui apprend « notre » histoire, qui parcourt les routes et qui apporte en 1926 des revenus de 50 millions de dollars) sur la scène patrimoniale du Québec de l'entre-deux-guerres, découlent cette curieuse territorialisation sélective que nous avons vu s'effectuer le long des routes et le report définitif de la protection du « monument ou [de l'] objet d'art ayant un intérêt [...] artistique », au sens conféré par une future loi (lorsqu'interviendront « ceux qui s'occupent d'histoire et [les] fervents de l'art » auxquels le *Deuxième rapport* se réfère). Dans l'intervalle, la Commission, ayant pris acte de l'engouement manifesté par les maires, qui lui écrivent en grand nombre « relativement aux poteaux historiques envoyés dans leurs paroisses »,

s'occupe ensuite du délabrement de la plupart de nos cimetières de campagne. Nos belles routes nationales permettent aux étrangers de pénétrer dans nos villages les plus éloignés et ils voient toujours avec regret nos cimetières abandonnés. On remet la discussion de cet important point à une réunion subséquente⁷⁰.

C'est sur cette contrée « étrange » (au sens conféré au mot jusqu'au XVII^e siècle: « d'une autre nation ») que s'abat en 1929 la Grande Crise. Privée de moyens, la Commission, tout en poursuivant son programme de « marquage » des sites historiques, met un terme pour un moment à son travail d'inventaire. En 1933, les fonds des « allocations de chômage » qu'elle revendique pour ses soins lui échappent – aux États-Unis, des programmes de relance similaires soutiennent pourtant la restauration des monuments – au profit, entre autres, du Jardin zoologique de Québec, reconstitution touristique-historique conçue pour rappeler, selon son architecte, « toute une période de notre histoire ». Déjà en 1928, toutefois, le corpus patrimonial entre les mains de la Commission paraissait lui-même plus près de l'offre touristique que de la « classification proprement dite », comme l'écrivait Pierre-Georges Roy. *L'île d'Orléans*⁷¹, qu'elle publie cette année-là, tout illustré qu'il soit – notamment d'œuvres du célèbre Horatio Walker, de Clarence Gagnon, de Cornelius Krieghoff et de Charles Maillard –, n'a plus

+ + +

70. BAnQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 21 mai 1927.

71. Pierre-Georges ROY, *L'île d'Orléans*, Québec, CMH, 1928.

rien de l'inventaire, de possibles monuments à tout le moins. Plutôt, il rejoint avant la lettre les guides touristiques pour montrer « *the ways of the simple "habitant" farmer* » au fil de cent vingt-cinq courtes chroniques sur divers épisodes, terroirs et personnages qui auraient habité le *passé* de l'île, dont témoignerait entre autres ce « patrimoine » aussi noblement présenté que l'avaient été, cinq ans plus tôt, les *Monuments commémoratifs*: le « fromage raffiné de l'île d'Orléans ».

Le Musée de la province de Québec lui-même change de vocation : ce ne sera pas un « Musée pour servir à l'étude de l'histoire, des sciences et des beaux-arts » tel qu'on le projetait en 1922, en lien avec l'adoption de la loi sur les monuments historiques, ni pour « conserv[er] pour les générations futures [...] toutes les richesses que possède notre province en archives, tableaux, etc. ». Après avoir proposé de « placer dans [le musée] à l'épreuve du feu [que l'architecte] va construire les peintures de nos églises de campagne qui méritent d'être préservées⁷² », la Commission se ravise et, en 1931, est « d'opinion que le Musée en question devrait être surtout un Musée historique⁷³ ». Ainsi le Musée du Québec est-il envahi, dès son inauguration en 1933, par un foisonnement ethnographique (ill. 8) qu'un photographe de l'Office du film, une dizaine d'années plus tard, désignera avec justesse sous le titre *Œufs, fœtus, renard, vison et perdrix blanche. Exposition au Musée provincial*⁷⁴.

Dans le domaine de la *preservation of historic or artistic monuments and objects of art*⁷⁵ qui avait motivé la loi de 1922, hormis le château de Ramezay, l'église Notre-Dame-des-Victoires et la Maison des Jésuites, dont la Commission recommande prudemment le classement en 1929, rien ne s'ajoutera au corpus des monuments d'intérêt historique ou artistique avant plus de 25 ans, bien que les « reliques » s'accablent dans les cartables de la Commission. Éloquemment, pendant ce temps, la première loi qui statuera véritablement sur la protection de quelque trésor patrimonial placé ainsi sous la garde de l'État sera non pas celle qui avait créé la Commission des monuments historiques, mais la Loi sur l'île d'Orléans. Adoptée en 1935 dans la foulée de la construction du pont (pour les automobilistes...), elle confère au Conseil du tourisme et au ministère de la Voirie (!) le pouvoir de dépenser afin d'embellir « la route du tour de l'île » et celui, inestimable à

+ + +

72. BAnQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 14 février 1923.

73. BAnQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 23 septembre 1931.

74. BAnQ, 03Q, fonds de l'Office du film (E6), S1, SS7 (1941).

75. « préservation de monuments et d'objets d'art historiques ou artistiques [je traduis] ».



ILLUSTRATION 8

Peuplée non pas de tableaux, mais d'oiseaux, une salle du Musée de la province de Québec (aujourd'hui le Musée national des beaux-arts du Québec), conçu au plan architectural pour les beaux-arts et annoncé par Athanase David dans la perspective de préservation inscrite dans la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique (photographie non datée, BAnQ, E6, S8, P12655)

l'époque, « d'obtenir l'acquisition ou l'expropriation des immeubles nécessaires à de tels embellissements », voire d'ordonner la démolition d'immeubles qui contreviendraient à ces fins⁷⁶. Deux ans plus tard, la Commission des monuments historiques, elle, semble tout simplement abandonner le « reliquaire » en expansion des monuments à protéger pour plutôt se consacrer à l'édification d'inscriptions historiques, auxquelles elle voue l'essentiel de son budget⁷⁷.

Aux trésors artistiques d'une grande valeur qu'on désespérait, en 1922, de protéger des « incendies [...] qui ont détruit tant de richesses artistiques dans cette province » l'étrange patrimonialisation a fini par

+ + +

76. En l'occurrence, de « tout poste de distribution de gazoline [...] qui n'a pas été approuvé ».

77. En l'absence de procès-verbaux postérieurs à 1937, nous nous référons ici à Alain GELLY et coll., *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec, 1922-1994*, Sillery, Septentrion, 1995, qui signalent que la Commission alloue plus du tiers de son budget au poste attribué aux plaques commémoratives en 1938.

préférer, en quelque sorte, des « monuments sous influence⁷⁸ » : ceux, d'abord, qui balisaient les routes ; puis, les *Main Trunk Highways* remplaçant peu à peu celles-ci et l'industrialisation progressant au sud de la frontière, ceux qui peuplaient les représentations ethnographiques d'un *habitant farmer* en voie de disparition. Rétrospectivement, *L'île d'Orléans*, qui avait succédé aux somptueux inventaires de la Commission et dont « un exemplaire anglais et un exemplaire français » devaient être distribués gratuitement sur « chaque *steamer* de la marine marchande⁷⁹ », marque l'avènement de cette ferveur du *souvenir*. Exit, alors, les « monuments historiques, églises, chapelles, vieilles maisons » et autres « reliques si touchantes » de l'ère des inventaires et des classifications, au profit des « horloges de bois, [des] rouets, [des] “bers”, [des] lits, [des] chaises » et de « chacun des objets dont se servaient nos ancêtres⁸⁰ » et qui étaient susceptibles de faire la démonstration de la *Romantic History* et autre *French Atmosphere* qu'on vantait aux visiteurs.

LE TERROIR VOLÉ

L'étrange contrée restant néanmoins étrangère aux visiteurs, qui tôt ou tard retournent dans la leur, on comprend que ce patrimoine-souvenir voué à priori à l'Étranger ait été, sitôt imaginé, aliéné par ses légataires mêmes. En effet, dès 1925, la Commission des monuments historiques s'alarme de « tant d'objets intéressants transportés aux États-Unis » :

Le tourisme, personne ne le conteste, est une bonne aubaine pour la province de Québec. Les milliers de citoyens des États-Unis qui, chaque année, traversent la frontière, laissent des sommes considérables dans nos villes et nos campagnes. Tout le monde profite de cette manne. Mais, il faut l'avouer, si le tourisme nous donne beaucoup d'argent, il nous enlève beaucoup de souvenirs inestimables. Nos randonnées à travers les campagnes nous ont permis de constater que nos vieux meubles et nos vieux souvenirs de toutes sortes disparaissent rapidement, enlevés par les touristes américains⁸¹.

Tel que constitué par la Commission des monuments historiques, le patrimoine du Québec était manifestement – dans l'imaginaire québécois à tout le moins – fait pour quelqu'un d'autre, cet Étranger qui, retournant de

+ + +

78. BAnQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 14 février 1923.

79. BAnQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 20 décembre 1928.

80. COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES *Deuxième rapport de la Commission des monuments historiques de la province de Québec 1923-1925*, p. 17.

81. *Ibid.*

son côté de la frontière, devait le rapporter, simplement, «chez soi». De cette époque, et probablement de cette conception du monument historique, vient en effet, croyons-nous, la consolidation de l'un des mythes les plus tenaces de la cosmogonie patrimoniale québécoise, dont nous avons retracé un essor spectaculaire dans les années 1930⁸² : celui voulant que des Étrangers, généralement des Étatsuniens, parfois des antiquaires, plus rarement à ce titre des «Israélites» (de Montréal⁸³), aient cherché par tous les moyens – et soient parvenus – à acquérir «notre» patrimoine et «nos trésors», que l'on aurait vus depuis près de cent ans «traverser la frontière dans le bagage de quelque amateur américain⁸⁴». Il en est de même de l'interprétation quelque peu univoque voulant que la promulgation, jadis, de la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique n'ait été qu'une réaction à la vente de la bibliothèque de Louis-Joseph Papineau, «vente où des Américains [...] ont acheté des documents ayant appartenu à ce grand Canadien», si l'on en croit les déclarations dépitées d'Athanase David en 1922. Il faut en effet remarquer qu'en 1919, dans un texte sans doute beaucoup plus «fondateur» de l'histoire patrimoniale que ne le fut l'épisode de l'héritage Papineau, c'est à titre de modèle que Gustave Baudouin convoquait les «États-Unis qui sont le pays offrant avec nous, sous ce rapport [de la protection légale des monuments], comme sous bien d'autres d'ailleurs, le plus d'analogie⁸⁵».

Du fait d'une conception du monument historique déficiente, ou d'une mise en tourisme trop efficace, l'Étranger pénètre donc le patrimoine québécois dans sa fibre même, pour lui donner de la valeur comme pour le spolier. La nouvelle entreprise de «classification» qui succéda à celle – plus ou moins avortée – de la Commission des monuments historiques, l'Inventaire des œuvres d'art (confié en 1937 à l'historien d'art Gérard Morisset), fut ainsi logée par son directeur à la même enseigne de l'aliénation aux mains étrangères, sans autre forme de procès, tant et si bien que les Québécois se trouvaient dorénavant «à demi dépouillés de [leur] patrimoine artistique».

+ + +

82. Voir Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec, un patrimoine à réinventer*, p. 162.

83. C'est ainsi que Gérard Morisset, à titre de secrétaire de la Commission des monuments historiques, désignait l'acheteur de la lampe de sanctuaire de l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours de l'Islet (BANQ, 03Q, E52, procès-verbaux de la CMH, 11 mai 1956). Sur ce sujet, voir Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec, un patrimoine à réinventer*, p. 164-167.

84. Ramsay TRAQUAIR, Olivier MAURAUULT et Antoine Gordon NEILSON, «La conservation des monuments historiques dans la province de Québec», *Revue trimestrielle canadienne*, mars 1941, p. 23.

85. Gustave BAUDOUIN, «Nos vieilles églises. La désolation de nos monuments historiques», *La revue nationale*, vol. 1, n° 2, février 1919, p. 46.

Au monument commémo- ou historico-touristique hérité, comme le mythe de l'exode étatsunien du patrimoine, des jours premiers de la Commission, l'Inventaire entendait substituer le « monument et l'objet d'art ayant un intérêt [...] artistique », mais en conservant toutefois des fins aussi touristiques que celles qui guidaient l'Assemblée législative dans les années 1920. En faisant valoir « l'importance comme attrait touristique » de l'Inventaire des œuvres d'art lui-même, Gérard Morisset annonçait la fin du temps

où le touriste étranger se contentait de boniments enfantins, de vignettes romantiques et de douteux liquides; où le touriste canadien français [*sic*] avalait de la route sans se soucier des sites et des belles choses qui s'offraient à sa vue; où le voyage d'agrément consistait à ne rien voir. Le touriste d'aujourd'hui veut s'instruire, tout au moins se distraire avec le plus d'intelligence possible⁸⁶.

« L'auteur de ces lignes », précisait-il, « parcourt la Province depuis six ans, après avoir visité la France pendant cinq ans à l'aide des Guides bleus, des guides Michelin et des Baedeker [*sic*]⁸⁷ ».

Il faut se rendre compte que ce n'est pas par le spectacle de notre grande industrie que nous pouvons attirer le touriste moyen – car j'imagine que bien des pays étrangers nous valent sur ce point; ni par les méthodes de la grande culture agricole – sauf pour les spécialistes; ni, en général, par le paysage laurentien, en dépit de la haute idée que nous nous en faisons – sauf pour les sports d'hiver. Ce pourrait être par la gastronomie, et je laisse ce point de vue aux gastronomes et aux cordons-bleus. C'est sûrement par l'aspect archaïque de nos villages et des quartiers anciens de certaines de nos villes, par notre sculpture naïve, par notre peinture de primitifs; par notre orfèvrerie – la plus belle du XIX^e siècle en Amérique –, par nos arts domestiques. Or, ces aspects de notre civilisation sont à peine effleurés dans nos guides, peu de mentions au point de vue artistique; ce qui est plus grave, presque à chaque mention, des erreurs d'attribution ou des erreurs de dates, parfois les unes et les autres à la fois; souvent des exagérations notoires et des omissions regrettables⁸⁸.

+ + +

86. *Ibid.*, p. 27.

87. *Ibid.*

88. *Ibid.*

Bref, le patrimoine pourrait enfin permettre aux visiteurs ou au « touriste moyen » d'apprendre ce qui, comme on l'espérait en 1925, les « engager[ait] à nous estimer plus qu'auparavant, peut-être ».

ÉPILOGUE SUR LES RESSORTS DE LA PATRIMONIALISATION

C'est, dans tous les cas, dans la foulée de l'Inventaire qu'on entreprit finalement de classer des monuments de façon systématique pour les protéger, soit dans les années 1950, c'est-à-dire après que Gérard Morisset eût pris la relève de la mission autrefois assumée par Pierre-Georges Roy et que ce « fervent de l'art », comme l'aurait appelé la première Commission, eût en quelque sorte recentré le patrimoine sur le monument – sans pour autant, nous venons de le voir, définir autrement son destinataire. Sous la plume de Roy comme sous celle de Morisset, cette permanence de l'Étranger dans la mémoire patrimoniale du Québec nous incite à proposer une conclusion en deux hypothèses. Notre brève reconsidération de la patrimonialisation québécoise survenue à la naissance du monument historique laisse d'abord entrevoir que le tourisme dans l'activité patrimoniale ainsi que le Touriste (plus généralement l'Étranger) ont joué dans l'histoire de celle-ci un rôle considérablement plus important que celui que les études leur ont traditionnellement attribué⁸⁹. À bien y penser, peut-on vraiment ignorer l'intervention que nous attribuons à cet « Autre » dans la conception de « notre » patrimoine? Chose certaine, c'est grâce à lui que, dans un Québec sans révolution ni guerre destructrices, la « spoliation » qui semble devoir impulser l'histoire du patrimoine – ce que Jean-Michel Leniaud a si justement nommé « un nouveau genre littéraire [...] le cri d'alarme patrimonial⁹⁰ » – pouvait advenir. Et en assumant le rôle que lui confiait pourtant la patrimonialisation, l'Étranger, celui que le notaire Baudouin érigeait au contraire en modèle, est ainsi devenu une menace, *la* menace. Dans le théâtre du patrimoine, les touristes américains et leurs « ravages » sont apparemment toujours menaçants : « des Québécois doivent se rendre aux États-Unis pour racheter à prix fort des morceaux de leur héritage⁹¹ », apprenait-on encore il y a quelques années, parmi d'autres manchettes du genre.

+ + +

89. Des travaux récents sur le Touring Club de France incitent à penser la question en ce sens. Voir Marie-Hélène FUSZ, « Le Touring-Club de France (1890-1983). Son rôle dans le développement de la sensibilité au patrimoine », DEA de sciences humaines, Sorbonne Paris IV, septembre 2000.

90. Jean-Michel LENIAUD, « Un étrange compromis. Le patrimoine culturel en France », Lucie K. MORISSET, Luc NOPPEN et Thomas COOMANS (éd.), *Quel avenir pour quelles églises?/What Future for Which Churches?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 79.

91. Caroline MONTPETIT, « Mémoire à vendre », *Le Devoir*, 6 mai 1999, p. B1.

De telles observations, au terme de notre survol du monument historique québécois, nous incitent à soupeser le poids de l'Étranger non seulement dans l'histoire, mais dans les mécanismes sous-jacents de l'élaboration du patrimoine et, plus généralement, dans les relations que nous entretenons avec notre environnement. À la question : « Quels sont les ressorts de la patrimonialisation ? », qu'ont soulevée nombre d'historiens de la mémoire (ou de l'histoire, ou du patrimoine) ces derniers temps, on répondra bien sûr « l'historicité », sur laquelle François Hartog⁹² a récemment jeté une nouvelle lumière. Mais, de pair avec ce rapport au Temps, sans doute faut-il considérer un rapport à l'Étranger, à cet Autre distant, ramené dans le champ du patrimoine québécois, comme nous l'avons vu, par le développement spectaculaire du tourisme. À son tour, ce rapport à l'Étranger met en lumière une troisième variable de la patrimonialisation, une territorialité définie par une frontière au-delà de laquelle le patrimoine n'est plus « nôtre » (volé par l'Étranger, par exemple). Ce sont de telles considérations qui nous conduisent à formuler l'hypothèse des « régimes d'authenticité », à titre de cadre conceptuel de la patrimonialisation et de ce que nous désignons comme la « mémoire patrimoniale » : régimes d'authenticité que nous nous bornerons ici à évoquer puisque ce sujet déborde celui de cet article, mais qui permettraient de décrire un équilibre des rapports au Temps, à l'Autre et à l'Espace, équilibre définitoire des représentations qui « font » le patrimoine à un moment donné⁹³.

S'il revient à d'autres essais d'explorer plus avant cette hypothèse, il reste à remarquer ici, dans cette perspective, qu'alors que l'Étranger (étatsunien) passe du rôle d'« adjuvant » à celui d'« aliénant » du patrimoine, l'espace de référence, celui des routes, semble avoir été délaissé pour une territorialisation marquée par le passé (la Nouvelle-France, par exemple). De même, l'historicité du monument paraît avoir été interrompue par une rupture du cours temporel entre, d'une part, la remémoration intentionnelle de l'inventaire et du poteau indicateur (du présent) et, d'autre part, le passé de la relique, puis des horloges de bois et des « bers », enfin dans « l'aspect archaïque de nos villages et des quartiers anciens de certaines de nos villes, par notre sculpture naïve, par notre peinture de primitifs », comme l'écrivait Morisset.

+ + +

92. François HARTOG, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

93. Nous explorons ce concept de régimes d'authenticité, auquel nous a conduit la réflexion menée ici sur le rapport à l'Autre, dans « Des régimes d'authenticité. Essai sur la mémoire patrimoniale : les temps héroïques du patrimoine au Québec », *op. cit.*

Dans tous les cas, cela signifierait que considérer les rapports à l'Espace et au Temps, auxquels s'apparie le rapport à l'Étranger dans la conception du patrimoine, pourrait permettre de saisir, par-delà quelque typicité du patrimoine à laquelle se vouent les études de caractérisation, des spécificités de la patrimonialisation elle-même. Qui sait, par exemple, si ce n'est pas le poids de l'Étranger dans la patrimonialisation québécoise qui fait croire à certains que le patrimoine est non pas une représentation, comme il l'était pour la Commission des monuments historiques et probablement pour l'ensemble des acteurs du patrimoine du début du XX^e siècle, mais, envisagé de façon plus matérialiste, une sorte de fait objectif? Au vu des conceptions que nous avons vu naître, celle-là a certainement pour avantage de postuler le patrimoine comme un état préexistant, indépendamment du vouloir du «peuple légateur». Autrement, comment l'Étranger aurait-il pu convoiter le patrimoine si l'état patrimonial n'était pas inscrit dans celui-ci?

Certes, mieux cerner ici le rôle de l'Étranger, particulièrement dans ses habits de «touriste moyen» ou de «touriste américain», aurait requis de prendre en compte, entre autres, le contexte clérical-nationaliste qui identifiait les «Américains» à des «protestants», les politiques économiques du gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau et le débat des contemporains sur l'exportation des ressources naturelles, ainsi que l'expatriation des «Canadiens [qui] ont quitté la province au cours du dernier quart de siècle», comme l'évoquait Athanase David. Et encore faut-il préciser que, dans la mise en tourisme qui a éclairé l'Étranger du patrimoine, les monuments ne constituent qu'une dimension microscopique du «Québec pittoresque», qui inclut aussi, par exemple, «la topographie de cette superbe contrée⁹⁴». Néanmoins, on ne peut penser que ce rôle de l'Étranger fut aussi mineur que le laisse croire son absence de la plupart des monographies; et il est probable qu'une meilleure compréhension des régimes d'authenticité qui ont présidé à d'autres patrimonialisations, ailleurs, permettrait l'émergence d'autres «terroirs volés» comme celui du Québec, que les «Américains» auraient dans leurs bagages.

+ + +

94. COMPAGNIE DU CANADIEN PACIFIQUE, Montréal, Compagnie du Canadien Pacifique, 1918, carte panoramique couleur recto-verso 41 cm x 98 cm sur feuille 42 cm x 148 cm/pliée 24 cm x 11 cm.